



## 4 – Décisions d'organisation concernant le transport

### Document de travail concernant le transport scolaire

#### Informations de base

Les Associations de parents des écoles européennes organisent, entre autres, le transport scolaire par bus.

Pour ce qui est de l'école rue Berkendael, l'APEEE de l'école BXL III (Ixelles) organisera ce service pour une période à convenir avec le nouveau CA.

#### Principes du transport scolaire.

Le point le plus important est la sécurité des enfants. Afin de garantir le niveau de sécurité le plus élevé possible les règles suivantes sont d'application (voir [règlement](#) de transports pour plus de détails) :

- Aucun enfant de maternelle et primaire ne sort du bus sans qu'il y ait une personne à l'arrêt qui le prenne en charge; les enfants qui ne sont attendus par personne à l'arrêt seront reconduits à l'école où les parents doivent les récupérer.
- Dans chaque bus matin et après-midi, il y a un surveillant adulte (sauf en cas de force majeure)
- Chaque bus et surveillant peut à tout moment être contacté par le bureau de transports pendant le trajet
- Sur le site de l'école, une équipe se charge d'organiser, en liaison avec l'école, le chargement et déchargement des enfants et veille à la circulation
- Les compagnies sont obligées de n'utiliser que des bus équipés de ceintures de sécurité sur chaque siège

#### Organisation

Pour l'organisation du transport, le groupe de préparation vous propose deux concepts :

##### **a. « Outsourcing » complète**

Le transport scolaire est organisé par une société externe, choisie suite à un appel d'offre. Cette société dessine les lignes et arrêts, s'occupe de tout changement des lignes. Une équipe travaillera « à distance » dans les locaux de cette entreprise pour assurer le bon déroulement du service. Un comité des parents devrait suivre cette prestation de service.

##### **b. Production « in house »**

Dans ce concept, un bureau de transports, avec des employés de l'APEEE (au début une personne ou 1 ½) sur place, s'occupe de tout sous la direction « politique » d'un comité de parents. Ce bureau s'occupera des appels d'offres pour la fourniture du service de bus, du dessin des lignes, veillera au bon déroulement du service et sera présent pour les enfants et parents en cas de problème, par exemple lorsqu'un enfant n'a pas été cherché à l'arrêt. Ce concept est en application dans les autres APEEE's bruxelloises.

NB : Même si vous optiez pour le concept a. il faut savoir que les surveillants à l'intérieur des bus et sur le parking devront être engagés et payés par l'APEEE, pour respecter la législation sociale belge.



## **4 – Décisions d'organisation concernant le transport**

### **Situation Transitoire**

Au début, le bureau de transports de BXL III s'occupera du transport scolaire et mettra le service en œuvre, sous la supervision d'un comité de parents de votre APEEE. Ceci permettra à votre APEEE d'acquérir sans risques le niveau nécessaire de compétences pour gérer un tel service. L'APEEE de BXL III facturera ce service (à prix forfaitaire) et les autres dépenses au coût réel.

Pour les deux premières années, un contrat sera conclu avec un fournisseur de transport unique afin de garantir la flexibilité et le niveau de service nécessaire. Au bout de cette période le comité de transports de BXL IV devra décider de la suite (par ex. prolongation de contrat, mise en appel d'offre).

### **Notre recommandation**

Nous recommandons la solution b) qui est la plus flexible et qui permet un meilleur contrôle par les Parents de la qualité de service et surtout de son adaptation à des situations changeantes. Il est probable que les lignes devront être revues en fonction de l'arrivée de nouvelles familles. Par contre, cette solution exige un suivi plus intensif de la part du Comité de Parents que celle de l'outsourcing pur et simple. Par contre, cette dernière solution engendrera inévitablement des rigidités et des coûts dans le contexte d'une situation mouvante du service à rendre.